



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20200702-402020-DE
Reçu le 31/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.

Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :

Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 40/2020

*Approbation du procès verbal
de séance du 8 Juin 2020*

Le conseil communautaire,
Vu le procès verbal de séance du 8 juin 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le procès verbal de la séance du 8 juin 2020, à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 15 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 16 juillet 2020

La Présidente




Line LALaurie



COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents :Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 41/2020
Vote des taux des prélèvements obligatoires locaux et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
FISCALITE

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B sexies A du CGI

Préalablement, à la présentation des Budgets de la Communauté de Communes, Madame la Présidente invite les membres présents à se prononcer sur les taux d'imposition et de la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères . Elle exprime sa volonté de maintenir lesdits taux au même niveau que le dernier exercice, avant de proposer aux membres du Conseil de reconduire les taux de l'année précédente pour les impôts et taxes ci-après :

- TFB 3.84 %
- TFNB 18.12 %
- CFR 6.39 %
- FPZ 21,78 %
- TEOM 9 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote les taux sus-cités à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de
• La publication le 9 juillet 2020
• La transmission en Sous-préfecture le 16 juillet 2020

La Présidente



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALaurie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line.

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 42/2020

Vote du Budget principal

FINANCES

Madame la Présidente, explicite les propositions du budget primitif de l'exercice 2020, et invite le Conseil Communautaire à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, Vote le Budget primitif de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes Lot et Tolzac,

Fonctionnement

Dépenses : 2 821 013.00€
Recettes : 2 821 013.00€

Investissement

Dépenses : 981 327.00€
Recettes : 981 327.00€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

La Présidente



Line LALAUrie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 43/2020

**Vote du Budget primitif 2020
Zone d'activité économique**

FINANCES

A l'issue du vote du budget général de l' exercice 2020, La Présidente expose le budget de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, avant d'inviter, l'assemblée délibérante, à procéder au vote du budget ZAE.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de voter le Budget Primitif de l'exercice 2020 pour le ZAE.

Fonctionnement

Dépenses : 98 764.00
Recettes : 98 764.00

Investissement

Dépenses : 12 500.00
Recettes : 126 935.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

La Présidente




Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents :Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n°44/2020
Vote du Budget primitif 2020
Pole d'Entreprises Economiques

Au terme de la présentation du projet de budget du Pôle d'Entreprise Economiques (PEE) de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, La présidente soumet à l'assemblée délibérante, le vote dudit budget .

A l'issue de la délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de voter le Budget du PEE pour l'exercice 2020 .

Fonctionnement
Dépenses : 69 310.00
Recettes : 69 310.00

Investissement
Dépenses : 231 464.00
Recettes : 231 464.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

La Présidente

LOT & TOLZAC
Communauté de Communes
Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle , Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie , M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 45/2020
Vote du Budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme
FINANCES

A l'issue de la présentation du projet de budget primitif de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, La présidente soumet à l'assemblée délibérante, le vote de celui-ci.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de voter le Budget Primitif de l'Office de Tourisme , pour l'exercice 2020 .

Fonctionnement

Dépenses : 130 420.00
Recettes : 130 420.00

Investissement

Dépenses : 268 897.00
Recettes : 268 897.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

La Présidente



Line LALAUrie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean -Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 46/2020
Désignation des délégués au Conseil d'administration de « La Base »
SEML La Base OMNISPORTS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac ,
Vu les statuts de la base,

La Présidente, invite les Conseillers intéressés à se manifester.
Se sont manifestés les conseillers suivants :

- Mme Line LALaurie
- M.Gérard STUYK
- M.SAGNETTE Jean-Pierre
- M.BLAY Jean-Claude
- M.JEANNEAU Pierre
- M.VRECH Jean-Marie
- M.LABORDE Bernard

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

Déclare élus les conseillers communautaires ci-avant mentionnés, délégué au sein du Conseil d'administration de la base de Loisirs « La Base »

La Présidente

Line LALaurie

certifié exécutoire compte tenu de
La publication le 13 juillet 2020
La transmission en Sous-préfecture le 15 juillet 2020



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean -Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 47/2020

Désignation des délégués au Syndicat Mixte fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec de la Gupie et du Médier

GEMAPI

Le conseil communautaire,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu le Code de l'environnement, notamment son article L211-7
Vu les statuts du Syndicat Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec de la Gupie et du Médier (SMATGM°), modifiés par l'arrêté préfectoral du 11 mars 2019
Vu le scrutin,

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

Déclare élus pour représenter les Communes au sein du SMATGM, les délégués suivants:

| Communes | Délégué titulaire 1 | Délégué titulaire 2 | Les suppléants |
|------------|---------------------|---------------------|-------------------------------------|
| TOMBEBOEUF | Claude MOINET | Antoine PEYRAT | -Jean-Claude NARDI -Théo GOLA |
| TOURTRES | Michel LE BORGNE | Dominique COLOMBINI | -Alain CAMUS -Francis POTIER |
| LABRETONIE | Grégory Bordes | Tesson Nadine | -Michel Vergne -Fabrice Morau |
| Verteuil | Benjamin MOMMAS | Francis PINASSEAU | -Mélanie LEGER -Thierry CHAUVEAU |

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication le 13 juillet 2020
La transmission en Sous-préfecture le 15 juillet 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente

Line LALaurie



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE
047-244701405-20200702-482020-DE
Regu le 20/07/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSECC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 48/2020
Designation des délégués au Syndicat Mixte du Dropt Aval
GEMAPI

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu Le Code de l'environnement, notamment son article L211-7
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval, modifiés par l'arrêté préfectoral du 11 mars 2019
Vu le scrutin,

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

Déclare élu le conseiller communautaire ci-dessous mentionné, comme délégué au sein du Syndicat Mixte du Dropt Aval:

- Monsieur Moynet Jean-Claude

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

La Présidente




LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALAURIE

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 13 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 15 juillet 2020



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 49/2020

Désignation des délégués au Syndicat Lot et Garonne Numérique 47

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique du Lot et Garonne,
Vu le scrutin,

A l'unanimité des membres présents , DELIBERE

Déclare élus les conseillers communautaires suivants au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique du Lot et Garonne :

- M.STUYK Gérard (titulaire)
- M. Jeanneau (suppléant)

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 16 juillet 2020
 - La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

La Présidente



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALaurie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 50/2020

Désignation des délégués au SMAVLOT, pour l'ensemble des thèmes

GEMAPI

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Lo et Tolzax modifiés par arrêté préfectoral 47-20119-12-20-001, en date du 20 décembre 2019

Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot 47, modifiés par l'arrêté préfectoral 47-2018-07-16-001

La Présidente, en vertu des Statuts précise qu'il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants, elle invite les conseillers souhaitant se porter candidats à se manifester, pour les thèmes suivants :

Territoire de projet et financement :

- Mme. Jacqueline PREVOT
- M.Jean-Marie PREVOT
- M.Gérard STUYK
- M.Pascal Andrieux (suppléant)
- M.Jean-Pierre Sagnette (suppléant)
- M.Daniel Furlan (suppléant)

Grand cycle de l'eau :

- M.Morisset Christophe
- M.Stuyk Gérard
- M.Pinasseau M. Francis
- M.Lavergne Vivien (suppléant)
- M.Ghislain Gozzerino (suppléant)
- M. Dominique Bouissiere (suppléant)

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

La Présidente:

Line LALAUrie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin
2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal AN-DRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 51/2020

**Désignation des délégués au
Syndicat Mixte des Vallées du
Tolzac**

GEMAPI

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 , qui crée et affecte la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au bloc communal depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences et des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention de l'inondation ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Lot et Tolzac

Vu le statut du Syndicat Mixte des Vallées du Tolzac modifié par l'arrêt préfectoral du 18 janvier 2019 ;

Madame La Présidente rappelle que l'EPCI détient la compétence du point de vue de la « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations », autrement dite « GEMAPI ».

Que pour exercer cette compétence la Communauté de Communes, a délégué celle-ci au Syndicat Mixte des Vallées du Tolzac, dont elle est membre, par représentation /substitution de ses Communes membres.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

En vertu de l' article 5 des statuts, La Présidente invite les Conseillers communautaires à élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, pour représenter chaque Commune membre de l'EPCI , audit syndicat.

La Présidente:

Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

**Délibération n° 51
-1/2020 remplace et annule,
suite à une erreur matérielle
celle portant le numéro
51/2020**

**Désignation des délégués au
Syndicat Mixte des Vallées du
Tolzac**

Le Conseil Communautaire,
Vu le code général des Collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriales et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 , qui crée et affecte la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations au bloc communal depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences et des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention de l'inondation ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Lot et Tolzac
Vu le statut du Syndicat Mixte des Vallées du Tolzac modifié par l'arrêt préfectoral du 18 janvier 2019 ;

Madame La Présidente rappelle que l'EPCI détient la compétence du point de vue de la « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations », autrement dite « GEMAPI ».

Que pour exercer cette compétence la Communauté de Communes, a délégué celle-ci au Syndicat Mixte des Vallées du Tolzac, dont elle est membre, par représentation /substitution de ses Communes membres.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 16 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 17 juillet 2020

En vertu de l' article 5 des statuts, La Présidente invite les Conseillers communautaires à élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, pour représenter chaque Commune membre de l'EPCI , audit syndicat.



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@cclt.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20200702-522020-DE
Reçu le 20/07/2020

Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin
2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.

Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :

Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 52/2020

Désignation des délégués au-
Conseil d'administration du COL-
LEGE Lucie Aubrac

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu les statuts du Collège Lucie Aubrac,
Vu les résultats du scrutin,

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

- Proclame Mme LALAURIE Line, déléguée titulaire
- Proclame M. BLAY Jean-Claude, délégué suppléants

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 17 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 20 juillet 2020

La Présidente

Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNÉY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 53/2020

Désignation des délégués au Syndicat Mixte Valorizon,

Le Conseil Communautaire,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
Vu les statuts du syndicat Mixte Valorizon modifiés par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

- **Proclame M. VERGNE Michel, délégué titulaire**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 17 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 20 juillet 2020

La Présidente

Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents :Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 54/2020

Désignation des délégués au
Conseil d'exploitation de l'Office
de Tourisme

Le Conseil Communautaire,
Vu les statuts de l'Office de Tourisme,

Madame la présidente, en vertu de l'article 4, invite les conseillers communautaires, à élire 7 membres parmi les postulants.

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

- Proclame M. Stuyck Gérard, délégué titulaire
- Proclame Mme Tesson Nadine, déléguée titulaire
- Proclame Mme ESCODO Josiane, déléguée titulaire
- Proclame Mme. YRIEIX Françoise, déléguée titulaire
- Proclame M. SERRES, délégué titulaire
- PROCLAME M. COSTA-COUTHINO, délégué titulaire
- Proclame M. LABORDE Bernard, délégué titulaire

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 17 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 20 juillet 2020

La Présidente

Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 55/2020
Création des commissions thématiques

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, et L 5211-10,
Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales ouvrant la possibilité à des conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein des commissions thématiques,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

Décide de créer 5 commissions thématiques intercommunales :

- La commission « finances, administration générale, prospectives et tourisme »
- La commission « voirie et déchets ménagers »
- La commission « aménagement de l'espace, urbanisme et habitat »
- La commission « développement économique et santé »
- La commission « actions sociales, enfance, sport, culture et communication »

Décide d'associer au sein des commissions, des conseillers municipaux des communes membres.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 28 juillet 2020
 - La transmission en Sous-préfecture le 13 août 2020

La Présidente

Line LALaurie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line.

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 56/2020

Création de la commission appel d'offre et élection des membres

Le conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-22 et L 5211-1,
Vu les résultats du scrutin

A l'unanimité des membres présents, DELIBERE

- Décide que la commission appel d'offre sera une commission permanente désignée pour toute la durée du mandat,
- Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission appel d'offre :
 - Délégués titulaires : Mme LALaurie Line, M. Furlan Daniel, M. SAGNETTE Jean-Pierre
 - Délégués suppléants : M. STUYK Gérard, M. GOZZERINO Ghislain, M. VERGNE Michel

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 28 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 18 août 2020

La Présidente


Line LALaurie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 57/2020
Création d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Vu les statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
Vu l'article L. 2143-3 du CGCT

Dans les EPCI de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. La commission est présidée par le Président de l'EPCI.

Madame la Présidente précise les missions de la commission:

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, des transports
- faire toutes propositions utiles visant à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports)
- élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- Établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et adressé au Préfet et à tout organisme compétent.

Madame la Présidente propose la composition suivante:

- 1) Des représentants de la Communauté de communes;
- 2) des représentants des associations des personnes handicapées
- 3) des usagers

La Présidente



Line LALAUrie

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- Accepte de créer la Commission Intercommunale d'Accessibilité
- Désigne Monsieur Gérard STUYK, M. Jean Pierre SAGNETTE Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, Mme BOEL Christelle, en tant que représentants de la communauté de communes
- Charge le Bureau d'arrêter la liste des représentants des associations et des usagers après avoir mené les consultations d'usage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 59/2020
Désignation des présidents en charge des commissions thématiques

Le Conseil communautaire,
Vu l'élection du Président et des vice-présidents,
Vu la création des six commissions thématiques,
Vu les membres des commissions,

La Présidente invite les conseillers communautaires , ainsi que les vice-présidents à faire acte de candidature pour présider les commissions thématiques :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Proclame Monsieur STUYK Gérard, président chargé de la Commission Finances, Administration générale, Tourisme et Prospectives,
- Proclame Monsieur VERGNE Michel, président chargé de la Commission Voirie et déchets ménagers,
- Proclame Monsieur FURLAN Daniel, président chargé de la Commission Développement économique et la Santé,
- Proclame Monsieur BLAY Jean-Claude, président chargé de la Commission Action sociales, Culture, Enfance, Sport et Communication,
- Proclame Monsieur SAGNETTE Jean-Pierre, président chargé de la Commission aménagement du territoire , Urbanisme ,Habitat.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 28 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 18 août 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents

La Présidente


LOT & TOLZAC
Communauté de Communes
Line LALAUrie



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

12 avenue de Comarque
47260 Castelmoron-sur-Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49
courriel : contact@ccclt.fr

AR PREFECTURE
047-244701405-20200702-60_2020-DE
Reçu le 18/08/2020

Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 60/2020 Petite enfance

Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la communauté de communes et l'association Le Nuage Rose

La Présidente propose qu'une convention d'objectifs et de financement soit renouvelée entre la communauté de communes et l'association Le Nuage Rose. Elle rappelle que la crèche est gestionnaire de la structure depuis sa création. Après lecture de la convention et propose qu'une subvention d'équilibre de 51 657 € soit attribuée à l'association Le Nuage Rose pour le fonctionnement de l'année 2020.

La Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire que la prestation soit répartie de la façon suivante :

- 25 828.50 € € versé en août 2020, soit 50% de la somme globale,
- le solde de 25 828.50 € sera versé en septembre 2020.

Après avoir délibéré, Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le projet de convention et autorise la Présidente à signer la présente
- Valide le montant de la subvention d'équilibre et sa répartition en 2 versements.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 30 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 18 août 2020

La Présidente




Line LALAUrie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Étaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 61/2020
Désignation des délégués au
Syndicat Départemental
d'Adduction d'Eau Potable et
d'Assainissement de
Lot-et-Garonne
EAU 47

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5711-1 ET L5211 -7,
Vu L'article 4 des statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
Vu les statuts du syndicat d'EAU 47,

Considérant qu'il convient de désigner 15 délégués titulaires et 15 suppléants,

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire, que l'intercommunalité ayant transféré au Syndicat Eau 47 ses compétences , en matière d'eau et d'assainissement , il convient de procéder à l'élection des délégués amenés à y siéger.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire proclame les délégués suivants membres du syndicat EAU 47 :

- M .LAVOYER Martin (titulaire), M.DUMON Michel (suppléant) : commune de Brugnac
- Mme LALAUrie Line (titulaire), VIGNAU Jean-Claude(suppléant) : commune de Castelmoron sur Lot
- M. MOREAUX Rémi (titulaire), M.CANTIN Michel (suppléant) : commune de Coulx
- M.ANDRIEUX Pascal (titulaire), M.MARTET Damien (suppléant) : commune de Hautesvignes
- M.BRIAU Marc (titulaire), M.GRIMARD Frédéric (suppléant) : commune de Labretonie
- M.BITTNER Bernard (titulaire), GOZZERINO Ghislain (suppléant) : commune de Laparade
- M.VIDAL Christian (titulaire), BIASI Didier (suppléant) : commune de Monclar d'Agenais
- M.BOSC Jean-Michel (titulaire), EGLIN Alexandra (suppléant) : commune de Montastruc
- M.MIOSSEC Guillaume (titulaire), FRANKEN Patrick (suppléant) : commune de Pinel Hauterive St Pierre de Caubel
- M. JENNEAU Pierre (titulaire), FORTUNEL Cyril (suppléant) : commune de Saint-Pastour
- M.SAINT-SIMON Jean-Michel (titulaire) , MAURIES Michel (suppléant) : Commune de Le Temple sur Lot
- M .GUFFROY Charles (titulaire), M.MOINET Claude (suppléant) : commune de Tombeboeuf
- M.COLOMBINI DOMINIQUE (titulaire), M.LE BORGNE Stéphane (suppléant) : commune de Tourtrès
- M.PINASSEAU Francis (titulaire); M.CHAUVEAU Thierry (suppléant) : commune de Verteuil d'Agenais
- M.MARCOMINI Alexandre (titulaire), M.PERNIX Pierre (suppléant): commune de Villebramar

La Présidente



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALAUrie

Certifié exécutoire compte tenu de
• La publication le 4 août 2020
• La transmission en Sous-préfecture le 18 août 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line.

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents :Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) : Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 62/2020
Recrutement d'un Médecin généraliste, avec allocation d'une subvention d'installation

La Présidente expose à l'assemblée délibérante, la nécessité pour la Commune de Castelmoron-sur-Lot de proposer à ses habitants une offre de soin en médecine générale.

La Présidente, précise que suite à 2 années de recherche infructueuse, ladite Commune à fait appel à un cabinet de recrutement « MEDINOPIA », qui lui propose un candidat pour une entrer en fonction ,dès le mois de septembre.

Elle ajoute que le recrutement aura vocation à irriguer toutes les Communes membres, et par conséquent, celles-ci pourraient contribuer , au maintien de l'offre de soin sur le territoire communautaire.

La présidente, propose de soumettre au vote du Conseil Communautaire, la prise en charge par la Communauté de Communes des frais dus au cabinet de recrutement, s'élevant à 13 000 €, et d'allouer, en sus ,au médecin, une subvention d'installation d'un montant de 5000 €.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide la prise en charge des frais de recrutement ainsi que l'allocation d'une somme de 5000 €, au titre de l'aide à l' installation.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 17 juillet 2020
 - La transmission en Sous-préfecture le 20 juillet 2020

La Présidente

Line LALAURIE



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 63/2020

Exonération partielle de la redevance spéciale au bénéfice de certaines structures qui y sont assujetties

Le Conseil Communautaire,

Madame La Présidente, expose à l'assemblée délibérante, les difficultés qu'éprouvent certaines entreprises face à l'épidémie de COVID-19, suite aux conséquences des décisions gouvernementales de fermer les activités économiques non essentielles du 16 mars jusqu' au 11 mai 2020.

Que pour pallier le manque à gagner découlant de ces circonstances , Madame la présidente , soumet au vote de l'Assemblée délibérante, l'exonération partielle de la redevance spéciale due pour le premier semestre 2020 , au bénéfice des entreprises ci-dessous citées :

- Les Fils de A.DEPENNE (D'Aucy)
- Camping Charmant
- Domaine de Lembrun
- SAEM Base de Loisirs
- Camping du Bosc
- Grand Bleu-Port Lalande
- Latour Marliac
- Restaurant La Commanderie
- Domaine de Peyreguilhot

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer l'ensemble de ces entreprises , pour un montant global s'élevant à : 10 076.80€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente

Line LALAURIE

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 27 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 28 juillet 2020



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme LIA Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, M.MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 64/2020

Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Le Conseil communautaire,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;
Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;
Considérant que pour une communauté regroupant 7443 habitants, l'article R.5214-1 du code général des collectivités fixe :

- l'indemnité maximale de président à 41.25 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de vice-président à 16,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide

1° De fixer les taux suivants :

- Pour la Présidente , un taux de 27.23 %
- Pour les Vice-présidents, un taux de 13.07 %

2° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2020-2026.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 23 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 24 juillet 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente

Line LALAUrie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSECC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme LIA Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.

Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, M. MARTIN Ric.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT

Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :

Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 65/2020

Délibération portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers la présidente de la communauté de Communes

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 37_2020, en date du 15 juin 2020, portant élection de la présidente de la communauté ;

Considérant que le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception:

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou des tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure en application de l'article L 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- de l'adhésion de l'établissement à un autre EPCI
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville

Délibère, à l'unanimité des membres présents

Charge la présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ,

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 23 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 24 juillet 2020

La Présidente

LOT & TOLZAC
Line LALaurie
Communauté de Communes



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALaurie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALaurie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme LIA Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle ,Mme DURNEY Maud, M.GUFFROY Charles, M.JEANNEAU Pierre, M.PREVOT Jean-Marie ,M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M.VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M.JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, M.MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 66/2020
DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID -19

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant , les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis les agents des ordures Ménagères, appelés à exercer leurs fonctions pour assurer la continuité du fonctionnement des services de ramassage des ordures ménagères durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 23 juillet 2020
 - La transmission en Sous-préfecture le 24 juillet 2020

Sur l'exposé de Madame la Présidente, Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide

La Présidente

LOT & TOLZAC
Communauté de Communes
Line LALaurie



Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAUrie Line .

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAUrie, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M.MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme LIA Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, M. MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 67/2020
Recrutement d'un agent contractuel en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au service voirie et déchets ménagers

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que pour pallier le départ d'un agent sous contrat au service voirie/déchets ménagers, qu'il est nécessaire de recruter un personnel en tant qu'agent polyvalent au service voirie et déchets ménagers pour accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame La Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 03/08/2020 au 02/11/2020 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent au service déchets voirie et réalisera des remplacements à la collecte des déchets ménagers et tri sélectif.
La durée hebdomadaire de service est de 35 heures.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381, indice majoré 351 du grade d'Adjoint technique principal 2ème classe, échelon 6, échelle C2.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Communauté de Communes.

Madame La Présidente est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat de travail ;
La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente

Line LALAUrie

Certifié exécutoire compte tenu de
• La publication le 24 juillet 2020
• La transmission en Sous-préfecture le 27 juillet 2020



COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

L'an deux mille vingt, , le Jeudi 2 juillet à dix-huit heures , le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame LALAURIE Line .è

Nombre de membres en exercice: 32
Qui ont pris part à la séance : 27
Quorum: 17

Date de convocation: Vendredi 26 juin 2020

Présents : Mme Line LALAURIE, M. Gérard STUYK, M. Daniel FURLAN, M. Jean - Pierre Sagnette, M. Jean Claude BLAY, Mme Josiane ESCODO, M. MIOSSEC Guillaume, Mme Françoise YRIEIX, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Jacqueline PREVOT, M. Michel VERGNE, M. FORTUNEL Cyril, M. Pascal ANDRIEUX, Mme Lia Guylaine, Mme Sylvie MAURIN, M. Claude MOINET, Mme DUPRAT Bénédicte, Mme BOEL Christelle, Mme DURNEY Maud, M. GUFFROY Charles, M. JEANNEAU Pierre, M. PREVOT Jean-Marie, M. Michel LE BORGNE, M. Daniel LAMY, M. Bernard LABORDE, M. VRECH Jean -Marie.
Excusés : M. GOZZERINO Ghislain, M. Dominique BOUISSIERE, M. JUGIE Jérôme, M. Francis PINASSEAU, MARTIN Ric.
Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PREVOT
Etaient aussi présentes (sans voix délibérative) :
Anis KESSALI DGSA, Viviane FIGUIE, secrétaire générale

Délibération n° 68/2020

autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le Conseil communautaire,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 et l'article 3-1;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- l'accroissement temporaire d'activité/l'accroissement saisonnier d'activité
- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

à l'unanimité des membres présents, DECIDE:

- d'autoriser Madame La Présidente à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à une modification imprévue d'activité et de remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Madame La Présidente sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La Présidente



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Line LALAURIE

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 30 juillet 2020
- La transmission en Sous-préfecture le 18 août 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Brugnac • Castelmoron/Lot • Coulx • Hautas-Vignes • Labrethère • Lagraze • Monclar-d'Agenais • Montastruc • Pinel-Hauterive
Saint-Pierre-de-Caubeil • Saint-Pastour • Le Temple/Lot • Tombeheuf • Tourtrès • Verteuil d'Agenais • Villebramar